

orientale d'Afrique ; mais un ouragan détruisit en 1872 la plus grande partie des giroffiers de Zanzibar, ce qui influera sur la récolte pendant quelques années encore. Voici les chiffres des importations de Bombay, grand entrepôt des produits de Zanzibar :

	QUINTAUX
1869-70.....	45,642
1870-71.....	21,968
1871-72.....	43,891
1872-1873.....	25,185

Une quantité assez considérable de clous de girofle est expédiée directement de Zanzibar aux États-Unis et à Hambourg. La récolte aux Moluques (Amboine, Haruku, Saparua et Nusalaut) s'éleva en 1854 à 510,912 livres, et l'exportation par Java fut en 1871 de 186,266 livres. La culture du giroffier, jadis fort importante dans les colonies françaises, y est devenue tout-à-fait secondaire à cause du bas prix du girofle et elle est généralement remplacée par celle de la vanille.

**Falsifications.**—Les clous, épuisés de l'huile essentielle et ayant perdu toutes leurs propriétés, sont fréquemment mélangés au girofle. On les reconnaît à leur teinte devenue noire, à leur volume considérablement diminué et à leur forme aplatie ; enfin, à ce qu'ils ne laissent plus exsuder d'huile sous la pression de l'ongle. Pour leur donner l'aspect huileux et masquer ainsi les mélanges frauduleux, on les enduit parfois d'huile grasse additionnée d'une petite proportion d'essence de girofle. Cette fraude se rencontre surtout dans le girofle de Hollande.

Le girofle moulu est fréquemment additionné de griffes pulvérisées, falsification aisément reconnaissable à la présence dans le microscope, de grosses cellules pierreuses provenant de la partie corticale de pédoncules et à celles des cellules étoilées de l'épiderme.

La falsification de la poudre de girofle avec antofles pulvérisés, se reconnaît à la présence des grains d'amidon que contiennent ces fruits, car les clous ne renferment pas la plus petite trace de fécule. Ces granules, dont le plus grand nombre mesure de 0mm, 016 à 0mm, 024 et qui peuvent atteindre 0mm, 032, ont des contours ordinairement bosselés, irrégulièrement circulaires ou ovoïdes, rarement polygones et présentent à la lumière polarisée une croix noire bien marquée. Le hile, souvent invisible, paraît central et étoilé sur les grains arrondis et polyédriques, situé à l'une des extrémités dans les grains ovoïdes et les zones concentriques restent invisibles dans la plupart des cas.

L'addition de féculs diverses, de pâtes d'amandes ou de tourteaux d'huile de navette rapés, se reconnaît aux caractères distinctifs de ces substances.

Un inventeur parisien, M. Cillot, prétend avoir inventé un téléphone à longue distance et se propose de l'expérimenter entre Paris et New-York avant septembre.

## Les exportations du Canada en France

Notre confrère *La Presse* publie au sujet des exportations du Canada en France un article remarquable que nous croyons devoir reproduire ici :

Les tarifs douaniers adoptés par la France au commencement de cette année ont pour notre commerce une importance dont on ne semble pas se préoccuper dans le monde officiel.

On sait que la France a remplacé ses tarifs général et conventionnel par des tarifs maximum et minimum. Ce dernier est appliqué aux produits des nations accordant des avantages spéciaux à la France, et le premier l'est aux produits des nations avec lesquelles la France n'a fait aucune convention douanière.

Le Canada est dans ce dernier cas.

Pour connaître dans quelles proportions nos produits seront affectés par ces changements, il suffit d'étudier le mouvement de nos exportations en France en 1890. L'étude ne sera pas longue, malheureusement !

La totalité de ces exportations a été, du 30 juin 1889 au 30 juin 1890, de \$277,827.

Les seuls articles méritant, comme valeur, d'être mentionnés sont :

Homard.....	\$ 79,865
Potasse.....	9,270
Bois.....	124,818
Bêtes à cornes.....	38,160
Moutons.....	1,864
Instruments aratoires.....	12,270
	\$266,247

Les droits douaniers appliqués à ces articles à leur entrée en France, lorsqu'ils sont importés directement du pays de provenance, sont comme suit par 100 kilogrammes (220 lbs) :

	Ancien tarif	Nouveaux tarifs par 100 kil. Maxim. Minim.	Exemptes	Exemp.	Exemp.
Homards en boîtes	\$2	\$6	\$5		
Posas es.....	Exemptes	Exemp.	Exemp.		
Bêtes à cornes.....	p. tête \$3	\$2.00	\$2.00		
Moutons.....	do 0.40	3.50	3.50		
Machine agricoles	1.20	3.00	1.88		
Bois suivant l'espèce.....	Exemptes	de 0.20 à 0.50	de 0.33 à 0.25		

A ces droits il faut ajouter un droit fixe, appelé surtaxe d'entrepôt, de \$0.72 par 100 kilogrammes lorsque les produits au lieu de venir directement du Canada sont entreposés dans un pays d'Europe, l'Angleterre, par exemple.

Il est facile maintenant de se rendre un compte exact de la position faite aux produits canadiens par les changements de tarifs en France.

Les potasses continuent à entrer en franchise ; les droits étant les mêmes pour les deux tarifs sur les animaux vivants, il s'en suit que nos animaux pourront faire concurrence à ceux des autres pays sur les marchés français. Par contre, nos bois, nos homards et nos machines agricoles seront, tant que nous n'aurons pas fait une convention commerciale avec la France, frappés de droits qui nous fermeront le marché français.

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire remarquer qu'en dehors

des machines agricoles la surtaxe d'entrepôt de 72c par 100 kilo, n'affectera pas nos exportations lorsqu'elles sont de la nature de celles de 1890, car nos bois sont l'objet de chargements directs et ce sont les bâtiments qui les prennent qui prennent aussi les animaux vivants, les potasses et les homards.

Jusqu'à ce jour, les journaux français sont les seuls journaux du Canada ayant demandé une modification de nos tarifs en vue d'augmenter les relations commerciales entre le Canada et la France.

Les journaux anglais, surtout les journaux spéciaux, sont restés indifférents lorsqu'ils n'ont pas été hostiles.

Inutile de chercher le pourquoi de l'opposition systématique d'une partie de la presse anglaise. Ce qu'il est utile cependant de souligner, c'est, qu'à croire nos confrères, la province de Québec, seule, aurait intérêt à voir se développer nos relations avec la mère-patrie.

La province de Québec est certainement et doublement intéressée dans cette question, mais les provinces anglaises le sont à un plus haut degré comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant, indiquant nos exportations françaises, par province, en 1890 :

Province de Québec.....	\$120,795
Ontario.....	\$12,755
Nouvelle-Ecosse.....	90,835
Nou-Brunswick.....	53,439
Manitoba.....	3
	\$157,032
	\$277,827

Ainsi, pour \$120,795 de produits expédiés en France par la province canadienne-française, les provinces anglaises en ont exportés pour \$157,032. S'il fallait de plus déduire des \$120,795 portées au crédit de la province de Québec, uniquement parce qu'ils ont été embarqués à Montréal ou à Québec, les produits provenant des provinces anglaises, on verrait que nos concitoyens anglais sont beaucoup plus que les Canadiens-Français intéressés au développement des relations commerciales entre le Canada et la France.

Nos exportations vers la France ont subi de très grandes variations de 1878 à 1890, et ont une tendance à décroître comme le prouve le tableau suivant :

1878.....	\$369,391
1880.....	812,829
1881.....	662,711
1882.....	825,573
1883.....	617,730
1884.....	390,955
1885.....	303,309
1886.....	534,363
1887.....	341,531
1888.....	397,773
1889.....	334,210
1890.....	278,552

Dans ce tableau ne sont pas comprises les exportations du Canada à Saint-Pierre et Miquelon, exportations qui se sont élevées à \$184,782 en 1890. De fait les exportations du Canada en 1890, vers des territoires français ont été comme suit :

	France	St-Pierre	Total
N.-Ecosse.....	\$90,835	\$131,633	\$222,468
N.-Ecosse, Antilles franc.		9,314	9,314
N.-Brunswick.....	53,439	1,457	54,896
Ile du P. Edouard.....		31,066	31,066
Ontario.....	12,755	1,755	14,510
Col. Brit., Guyane française.....		3,633	3,633

Québec.....	\$120,795	Franco S-Pierre \$34,621	\$155,421
Total.....			\$475,555

Ainsi les exportations des provinces anglaises vers les pays français ont été deux fois plus considérables que celles de la province de Québec, en 1890. On s'étonne, à bon droit, en constatant ce fait que la presse anglaise n'ait pas sur question soutenu ses confrères canadiens-français.

En étudiant le mouvement de commerce avec la France, de 1881 à 1890, c'est-à-dire pendant la durée du dernier tarif en vigueur en France, on constate combien les relations entre les deux pays pourraient prendre d'importance si on les cultivait quelque peu. Il nous est impossible de passer chaque année en revue, et nous n'étudierons que l'année 1882, celle où nos exportations vers les territoires français ont atteint le plus haut chiffre.

	Franco.	St-Pierre.	Total.
N.-Ecosse.....	\$92,119	\$84,233	\$176,352
N.-Ecosse, Antilles françaises.....		155,122	155,122
N.-Brunswick.....	491,541	2,071	493,612
I. du P. Edouard.....	89,313	8,778	98,091
Ontario.....	17,910		17,910
			\$951,007
Québec.....	124,760	47,272	172,032
Total.....			\$1,123,039

Les principaux produits de cette exportation étaient :

Bois.....	\$729,916
Poissons.....	150,138
Produits agricoles.....	133,868
	\$1,013,922

Les exportations de la province de Québec sont restées à peu de chose les mêmes en 1882 et 1890 ; mais celles des provinces Maritimes ont baissé de \$900,000 à \$300,000, sans raison apparente, puisque de 1882 à 1890 la France n'a pas changé son tarif.

Mais, aujourd'hui elle l'a changé, et nos exportations de bois, sur les territoires français, sont menacées d'une suppression complète si le Canada, par des concessions à chercher n'obtient pas les conditions accordées par la France aux États-Unis et à la Norvège. Il en sera de même pour nos poissons, pour ne parler que des articles que nous avons exportés dans le passé, en France.

Il est parfaitement possible de ramener notre commerce avec la France et ses colonies aux chiffres de 1882, et même de l'augmenter. Pour cela il nous faut obtenir pour nos produits l'imposition des droits du tarif minimum accordés aux produits similaires des autres nations.

Nous devrions, dans cette campagne, être soutenus par toute la presse anglaise : par celle des provinces maritimes si directement intéressée, et celle de l'Ontario dont les produits agricoles et les machines agricoles trouveront en France un énorme débouché.

La présence de l'hon. J. A. Chapeau au ministère des douanes nous permet d'espérer que cette question des relations commerciales avec la France sera traitée d'une façon plus favorable qu'elle ne l'a été depuis 1878.